

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES			
Althen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines			
Nombre de délégués en exercice	31	Absents représentés :	8
Présents	23	Absents non représentés :	0
VOTANTS			31

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 12 avril 2016, après convocation légale reçue le 6 avril 2016, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Rémy ARNAUD, M. Henri BERNAL, M. Pascal BONNIN, Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, M. Pierre GABERT, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Bernard LEPEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONNERDE, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, M. Lucien STANZIONE, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Isabelle VINSTOCK.

Etaient Absents représentés :

Mme Jacqueline BOUYAC, (Pouvoir donné à M. Pascal BONNIN),
M. Alain BRES, (Pouvoir donné à Mme Evelyne ESPENON),
Mme Sabine CHAUVET, (Pouvoir donné à Mme Nadia MARTINEZ),
M. Thomas CONSTANTIN, (Pouvoir donné à M. Christian GROS),
M. Jean-Claude DANY, (Pouvoir donné à Mme Karine CANDALE),
Mme Arlette GARFAGNINI, (Pouvoir donné à M. Michel TERRISSE),
Mme Annie GARNERO, (Pouvoir donné à Mme Maryline EYDOUX),
M. Christian SOLLIER, (Pouvoir donné à M. Henri BERNAL),

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : Mme Karine CANDALE ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Budget annexe – ZAC de Beaulieu – Monteux -Vote du Budget 2016

Madame Maryline EYDOUX, Vice-présidente soumet à l'assemblée le projet de budget annexe de Beaulieu.

Le Conseil Communautaire, Madame Maryline EYDOUX, Vice-présidente entendue et après en avoir délibéré par 27 voix pour, 2 contres (MM ARNAUD, IGOULEN) 2 abstentions (M BONNIN, Mme BOUYAC) chapitre par chapitre,

ARRETE ainsi qu'il suit le budget de l'exercice 2016, tant en recettes qu'en dépenses :

1 – pour la section de fonctionnement QUARANTE DEUX MILLIONS CINQ CENT TRENTE QUATRE MILLE CENT CINQUANTE NEUF EUROS (42 534 159 €),

2 – pour la section d'investissement QUARANTE TROIS MILLIONS CENT TRENTE SEPT MILLE SIX CENT TRENTE TROIS EUROS (43 137 633 €)

Soit au total toutes sections confondues à QUATRE VINGT CINQ MILLIONS SIX CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT DOUZE EUROS (85 671 792 €)

AUTORISE le Président, chargé de l'exécution du budget, à prendre toute décision de poursuivre et de signer tous les documents nécessaires pour la mise en œuvre.

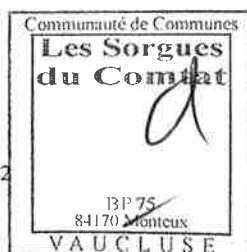
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président,

Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le : 22/04/16
Affiché le :



Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat**

